



## PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

AMI C-055-2022/PIC3  
RECRUTEMENT D'INCUBATEURS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME  
« MIARY DIGITAL »

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION D'INFORMATION ET D'ECLAIRCISSEMENT DU 16 SEPTEMBRE 2022**

L'équipe du Projet PIC a introduit par l'objectif de la réunion qui est d'apporter des informations et des éclaircissements sur les tenants et aboutissants de la mission d'incubateurs afin de susciter l'intérêt des candidats à présenter leur dossier de manifestation d'intérêt.

Pour ce faire, la réunion s'est surtout focalisée sur les questions/réponses dont ci-après le compte rendu :

#### **Question n°1 :**

S'agit-il d'un appel ouvert ou des firmes ont-elles déjà été présélectionnées ?

#### **Réponse n°1 :**

Il s'agit d'un appel ouvert auquel toute firme intéressée peut répondre en envoyant un dossier de manifestation d'intérêt. La présélection se fera par suite de l'évaluation des manifestations d'intérêt reçues.

L'AMI est publié sur le site du projet PIC : [www.pic.mg](http://www.pic.mg) depuis le 31 août 2022 et un AMI modificatif y a été apporté reportant la date de clôture de l'AMI au 28 septembre 2022 à 16h, heure de Madagascar.

#### **Question n°2 :**

Sous quelle forme devons-nous remettre nos dossiers de manifestation d'intérêt et à quelle date ?

#### **Réponse n°2 :**

Les dossiers de manifestations d'intérêt peuvent être soit envoyés par mail à l'adresse [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg) avec copie à [pic@moov.mg](mailto:pic@moov.mg), soit remis en version physique à l'adresse COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC), Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka, 101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR, et portant la mention obligatoire « AMI N°C-055-2022/PIC3 - RECRUTEMENT D'INCUBATEUR POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIARY DIGITAL», pour les deux formats, au plus tard le 28 septembre 2022 à 16h00, heure de Madagascar.

Il n'y a pas de « *template* » ou canevas requis. Chaque candidat est libre de présenter son dossier comme bon lui semble dans le but de bien présenter sa candidature.

#### **Question n°3 :**

Quelles sont les différentes étapes de sélection et le timing y afférente ?

**Réponse n°3 :**

Le délai d'évaluation dépendra du nombre de dossiers de candidature reçu. Néanmoins, après la clôture de l'AMI, il faudra compter approximativement entre 2 à 3 semaines avant que la liste des firmes présélectionnées ne soit communiquée.

Après quoi, une demande de proposition technique et financière sera envoyée aux firmes présélectionnées. Ces dernières auront 2 à 3 semaines pour faire leur proposition, puis la phase de négociation de contrat prendra également 2 à 3 semaines. La signature de contrat avec les firmes sélectionnées se fera au bout de 1.5 à 2 mois après la clôture de l'AMI.

**Question n°4 :**

Devrons-nous soumettre une offre financière à la date de clôture de l'AMI ?

**Réponse n°4 :**

A ce stade aucune offre ni technique ni financière n'est requise. Seul le dossier de manifestation d'intérêt sera à remettre à la date de clôture de l'AMI.

**Question n°5 :**

Devrons-nous d'ores et déjà envoyer les CV des personnels clés ?

**Réponse n°5 :**

A ce stade, les CV du personnel clé ne sont pas requis.

**Question n°6 :**

Qu'entendez-vous par : « preuves démontrant l'expérience dans l'incubation » mentionné dans l'AMI ?

**Réponse n°6 :**

Les firmes qui souhaitent répondre à l'AMI doivent constituer un dossier de manifestation d'intérêt, lequel devra être composé de documents relatifs aux prestations déjà octroyées par la firme et qui sont en lien avec la mission – objet du recrutement. La nature des missions effectuées auparavant ainsi que les coûts relatifs aux dites missions devront y être mentionnés pour permettre aux évaluateurs d'évaluer la taille et la consistance des prestations réalisées.

**Question n°7 :**

La capacité d'accueil d'un incubateur est-elle un critère de sélection ?

**Réponse n°7 :**

La capacité d'accueil d'un incubateur n'est pas un critère éliminatoire. A ce stade, nous n'avons pas encore le nombre d'entrepreneurs à incuber. Toutefois, les firmes soumissionnaires peuvent mentionner dans leurs dossiers de manifestations d'intérêt leur capacité d'accueil.

**Question n°8 :**

Quels sont les zones de mise en œuvre du projet ?

**Réponse n°8 :**

Le projet sera mis en œuvre dans la région Analamanga.

**Question n°9 :**

Dans quel secteur d'activité devront intervenir les projets des entrepreneurs ?

**Réponse n°9 :**

Tout projet pertinent, quel que soit le secteur d'activité, peut être considéré si toutefois il apporte une solution innovante dans le numérique.

**Question n°10 :**

Qui procède à l'appel à projet des entrepreneurs ?

**Réponse n°10 :**

Les appels à projets seront effectués par les incubateurs tout en respectant les différentes étapes et critères mentionnés dans le manuel de procédure du projet et qui sera mis à la disposition des incubateurs.

Le présent compte rendu sera rendu public au Site [www.pic.mg](http://www.pic.mg) disponible sur demande à l'adresse mail [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg)



## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

### « MODIFICATIF »

RECRUTEMENT D'INCUBATEURS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIARY DIGITAL »

7. La présente annonce apporte quelques modifications sur celle publiée le 31 août 2022, notamment :

- L'organisation d'une réunion d'informations publique
- Le report de la date limite fixée pour le dépôt de dossier de manifestation d'intérêt.

8. Il sera organisé une réunion d'information afin d'apporter plus d'explications sur les tenants et aboutissants de la mission des incubateurs et les résultats attendus. Il s'agit d'une réunion virtuelle qui aura lieu le vendredi 16 septembre 2022 à 9 heures 30 minutes, heure de Madagascar. Ceux ou celles qui souhaitent assister à cette réunion doivent envoyer une demande du lien d'accès à l'adresse suivante : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg) – copie obligatoire à [ambinintsoa.r@pic.mg](mailto:ambinintsoa.r@pic.mg).

Un procès-verbal de cette réunion sera établi et sera mis à disposition sur demande aux adresses électroniques ci-dessus.

9. La date limite fixée pour le dépôt de dossier de manifestation d'intérêt est reportée au 28 septembre 2022 à 16 heures, heure de Madagascar à l'adresse :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg) avec copie à [pic@moov.mg](mailto:pic@moov.mg) ;

et portant la mention obligatoire « AMI N°C-055-2022/PIC3

« RECRUTEMENT D'INCUBATEUR POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIARY DIGITAL ».



## SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET

RECRUTEMENT D'INCUBATEURS POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIARY DIGITAL »

Crédit IDA1746840

AMI N° C-055-2022/PIC3

Date de lancement : 31 août 2022

1. Le Gouvernement Malagasy a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA)-Banque mondiale pour une troisième phase du Projet Pôles Intégrés de Croissance (Projet PIC) dans le cadre d'un projet intitulé « Projet de Transformation Economique pour une Croissance Inclusive » (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre des contrats de consultance en objet.
2. Les objectifs principaux de la mission sont de : (i) lancer un appel à projet et sélectionner des porteurs de projet dans le secteur du numérique ; (ii) effectuer l'incubation des entrepreneurs et jeunes startups sélectionnées, pour une durée indicative d'environ 6 à 18 mois, selon le stade du projet ou de l'entreprise, et un suivi rapproché de leur avancement; (iii) appuyer le(s) entrepreneur(s) à se préparer et éventuellement à s'engager dans le processus de recherche de financement et (iv) assurer le suivi et l'évaluation des impacts du programme, pendant et post-incubation.
3. La Coordination Nationale du Projet PIC invite les firmes intéressés et admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
  - Une lettre de manifestation d'intérêt,
  - Un dossier comprenant les documents et les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : les preuves démontrant l'expérience dans l'incubation d'au moins 03 cohortes d'entreprises « digitales », le montant ainsi que l'objet des prestations effectuées, la disponibilité de bon réseau de consultants, formateurs et de mentors locaux et internationaux. etc.
4. Les firmes seront choisies selon la méthode de sélection basée sur la qualification des consultants (SQC) en accord avec les procédures de la Banque mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants et Services de Consultants » de juillet 2016 révisé en août 2018.
5. Les Termes de Référence de la mission peuvent être consultés sur le site [www.pic.mg](http://www.pic.mg).
6. Les incubateurs intéressés doivent envoyer leur dossier de manifestation d'intérêt au plus tard le 16 septembre 2022 à 16 heures (heure de Madagascar) à l'adresse :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)

Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2ème Etage –Isoraka

101 - ANTANANARIVO MADAGASCAR

E-mail : [procurement@pic.mg](mailto:procurement@pic.mg) avec copie à [pic@moov.mg](mailto:pic@moov.mg) ;

et portant la mention obligatoire « AMI N°C-055-2022/PIC3

RECRUTEMENT D'INCUBATEUR POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME « MIARY DIGITAL».

Antananarivo le 31 août 2022

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance